

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

AUTORITE CONTRACTANTE : MINISTERE DE L'ENERGIE (ME)

N° Réf : 19/18/DA/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D’OPINION DE L’AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
3.1.	CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L’ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	10
3.2.	CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L’EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L’UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE 11	
3.2.1.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des marchés communiqués par l’autorité contractante</i>	11
3.2.2.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des documents attendus par la mission</i>	11
3.2.3.	<i>Commentaire sur l’utilisation des procédures peu ou non compétitives par l’autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	12
3.3.	CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	13
3.3.1.	<i>Echantillonnage.....</i>	13
3.3.2.	<i>Phase de préparation du marché</i>	14
a-	Contrôles préliminaires d’ordre général	14
b-	Préparation du marché	14
3.3.3.	<i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	14
a-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOR s’il y a lieu	14
b-	Respect des conditions spécifiques liées à l’ED (Entente Directe) s’il y a lieu.....	15
c-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOOA (Appel d’Offres Ouvert Accélééré) s’il y a lieu	15
d-	Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s’il y a lieu.....	15
e-	Dossier d’appel à concurrence	15
f-	Présentation des offres	15
g-	Réception des offres.....	16
h-	Ouvertures des offres	16
i-	Evaluation des offres et attribution	17
j-	Approbation des travaux de la CAM	17
k-	Signature et approbation du Contrat de marché.....	17
3.3.4.	<i>Phase de l’exécution (réception et de règlement) du marché</i>	18
a-	Réception et règlement du marché.....	18
b-	Respect des conditions spécifiques de recours à l’avenant au marché initial s’il y a lieu	18
3.3.5.	<i>Commentaire sur les délais de passation et d’exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	19
3.4.	CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	19
3.5.	CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L’AUTORITE CONTRACTANTE.....	20
IV.	ANNEXES	21

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 du Ministère de l'Energie (ME) a été marquée par la passation de **26 marchés publics** pour un montant global de **FCFA 3 770 479 668** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **04 marchés publics d'une valeur globale de FCFA 1 246 451 500**, soit un taux de représentativité de **15%** en termes de volume des marchés et **33%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	26	3 770 479 668	4	1 246 451 500	15	33

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la DMP de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la DMP au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

**Monsieur le
Ministre du Ministère de l'Energie**

A

**Monsieur le
Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la
Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)**

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire 2018.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>Au regard des documents soumis à son appréciation, la mission n'a pas pu se prononcer sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante en raison du défaut de la tenue d'un registre des engagements, du grand livre général et de la balance générale sur la période sous revue.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 30% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante a utilisé pour plus 58% de ses marchés communiqués des procédures peu ou non compétitives (DC, CC, ED, EDS). (cf. détail au point 3.2.3)</i>

	Commentaires
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation de la PRM (1)	« 06 irrégularités par rapport au code des marchés publics».
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	« 40 cas de non conformités par rapport au code des marchés publics».
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	<i>2 anomalies sur 9 (R1 à R9) ont été relevées soit un pourcentage de non-conformité de 22%.</i>
Sur le respect des délais	Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect de 04 délais. (<i>cf. point 3.3.5</i>). Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation de la DMP ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R4

Au regard des documents reçus notamment le *décret N° 2018/0225/PRES/PM/ME portant nomination d'un Directeur de service* du 26/03/2018, le DMP qui assure la conduite de la passation des marchés au Ministère de l'Énergie a été nommé.

La mission n'a ainsi relevé aucune insuffisance relative à sa mise en place de la DMP.

3.1.2. Organisation de la DMP

R5 à R10

Observations

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents, la mission a relevé les anomalies ci-après:
 - les offres des soumissionnaires des différents marchés passés se retrouvent par terre de part et d'autres en raison de l'absence des armoires de rangement suffisants pour contenir les documents relatifs à l'exécution des marchés. Certaines pièces se retrouvent au niveau de la comptabilité (factures, attachements, ordres de virement etc.). En effet, les preuves de paiement sont séparément sauvegardées par le gestionnaire de crédit et pourtant sont nécessaires pour la constitution du dossier des marchés ;
 - absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure ;
 - absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ sur l'élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID), la mission n'a pas eu connaissance de la tenue des statistiques par la DMP ;
- ✓ sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles du ME tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics ;
- ✓ sur l'existence d'un système de suivi (tenue d'un fichier de marchés, d'un registre des offres, les PVs de réunion etc.), il faut noter que suivant les explications des acteurs, le fichier de marchés donnant des

informations à date sur chacun des marchés existe en version informatique au niveau du secrétariat. Cependant, ledit fichier n'a pas été mis à notre disposition au passage de la mission ;

- ✓ sur l'établissement et la preuve de transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393), la mission n'a pas eu connaissance de la transmission des états d'exécution mensuels consolidés du PPM au titre des exercices sous revue.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- l'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandé par les textes en vigueur ;
- la tenue des statistiques par la DMP ;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP ;
- la tenue d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception, les PVs de réunions des organes et les registres cotés, paraphés et sans ratures pendant la période sous revue ;
- la transmission des informations à l'ARCOP notamment les états d'exécution mensuels consolidés du PPM.

3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à son appréciation, la mission n'a pas pu se prononcer sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante en raison du défaut de la tenue d'un registre des engagements sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 30%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

✚ Pièces d'ordre général

- absence de l'avis du comité chargé de l'examen du PPM ;

- preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori.

✚ Pièces d'ordre spécifiques à chaque marché (cf. annexe 2.)

- Les courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs ;
- les déclarations d'impartialité signées par les membres des commissions (CAM & SCT) convoquées ;
- l'avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux de marché (3) ;
- les courriers de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement pour tous les marchés ;
- etc.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

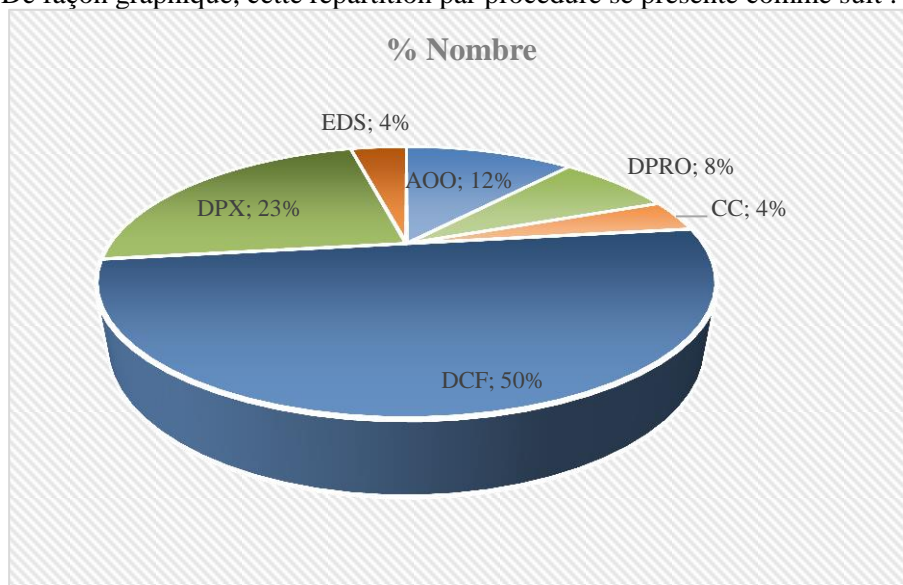
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	% Nombre
AOO	3	12
DPRO	2	8
CC	1	4
DCF	13	50
DPX	6	23
EDS	1	4
TOTAL	26	100

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2018, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation formelle (DCF) à hauteur de 50% de ses marchés publics. Rappelons que la procédure d'appel d'offres ouvert qui est la règle a été utilisée pour seulement 19% [11,5% (AO) et 7,6% (DPRO-MI)] des marchés au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DCF	1	8 852 500
DPx	1	17 266 000
AOO	1	1 199 883 000
EDS	1	20 450 000
Total sélectionné	04	1 246 451 500
Total communiqué	26	3 770 479 668
%	15,38	33

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur quatre **(04) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 1 246 451 500**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

R1 à R7

Observations

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM ;
- avis du comité chargé de l'examen du PPM non disponible ;
- non publication d'un avis général du PPM dans la revue des marchés publics.

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- recueillir l'avis du comité chargé de l'examen sur le PPM;

b- Préparation du marché

R8 à R10

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé l'insuffisance ci-après :

La mission a été limitée aux fins d'apprécier le libellé de l'objet du marché passé (DAO) non mentionné ou non clairement identifié dans le plan prévisionnel de passation des marchés publics (révisé ou non) et le montant du marché public supérieur au montant prévu dans le PPM dans le cadre de la passation du marché n°3 en raison de l'absence de précision sur chaque lot notamment par rapport au montant prévisionnel de chaque lot dans le PPM.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à la précision sur chaque lot (marchés allotis). Egalement, il est recommandé à l'AC d'inscrire avec précision le montant prévisionnel de chaque lot dans ledit PPM.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R11 à R15

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R16 à R20

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (Appel d'Offres Ouvert Accéléré) s'il y a lieu

R21 à R22

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R23 à R34

Observations d'ordre spécifique

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

e- Dossier d'appel à concurrence

R35 à R47

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Absence de l'une des mentions essentielles prévues dans l'avis d'appel de demande de prix relatif au marché n°2. En effet la mission a noté l'absence de la date de la signature de l'autorité habilitée conformément à l'article 51 du décret 2017_0049 qui stipule que l'avis d'appel à concurrence fait connaître au moins (l'alinéa 05) « la date de signature de l'autorité contractante » ;
- La mission a été limitée aux fins d'apprécier le taux de la garantie de soumission à hauteur de 42 000 000 de F CFA demandée dans l'avis d'appel d'offres relatifs au marché n°3 en raison du défaut de précision du montant prévisionnel concernant ledit marché dans le PPM.

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller :

- A ce qui concerne l'inscription de la date de signature dans le dossier d'appel à concurrence conformément aux textes en vigueur en République du Burkina ;
- A ce que le taux de la garantie de soumission à demander aux soumissionnaires se retrouve en tranche de 1% à 3%.

f- Présentation des offres

R48 à R52

La mission a relevé l'insuffisance ci-après :

- Défaut au niveau de la soumission de l'attributaire des pièces administratives justifiant que la soumission est recevable. En effet dans le cadre de la passation des marchés (1, 2 et 3), nous avons noté que les prestataires n'ont pas fourni toutes les pièces administratives obligatoires à l'exception de l'attestation de la situation fiscale et de l'attestation de non engagement trésor

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à relancer les prestataires avec les accusés de réception pour obtenir toutes les pièces obligatoires dans le cadre de l'exécution des marchés.

g- Réception des offres

R53 à R55

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé :

Non mention des informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Art 94 du décret 2017_049). En effet, l'offre du marché n0 4 de l'échantillon n'est pas inscrite dans ledit registre.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouvertures des offres

R56 à R69

Observations d'ordre général

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- absence des observateurs sur la liste de présence de la séance d'ouverture des offres (art 14 et 97 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) pour le marché n0 02. En effet dans le cadre de la passation du marché dudit marché, la mission a noté l'absence du représentant de la DG CMEF ;
- ouverture des offres à une date, heure et lieu autres que ceux fixés dans le DAC (art. 97 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) pour le marché n0 3. En effet suivant l'avis rectificatif du quotidien n0 22248 de publication, la date du dépôt et d'ouvertures des offres est fixée pour le 07 mars 2018 alors qu'après vérification dans le registre des offres, la réception a eu lieu le 19 mars 2018 ;
- absence de la mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières sur le PV d'ouvertures des offres en violation de l'art art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID (marché 2) pour les marchés (2 et 3) ;
- pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphées par les membres de la commission d'attribution des marchés (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) pour les marchés ((2 et 3) de l'échantillon.

- séance d'ouverture des plis non présidée par le Président de la CAM pour le marché n0 3 en l'absence d'un acte de désignation de son représentant.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- l'invitation de l'observateur et de recueillir son avis lors de l'ouverture des plis ;
- le respect de la date de la réception des offres ou bien la précision des raisons de report de la date de la réception des offres au cas où il y a éventuellement une modification par rapport à la date du dépôt des offres;
- le paraphe des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres de la commission d'attribution des marchés ;
- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures en les transcrivant de façon textuelle dans le PV d'ouverture des offres ;
- la présence du président de la CAM ou son représentant dûment désigné.

i- Evaluation des offres et attribution

R70 à R90

La mission n'a relevé aucune insuffisance

j- Approbation des travaux de la CAM

R91

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R92 à R99

Observations d'ordre général:

La mission a relevé que la majorité des pièces essentielles constitutives dans les contrats tels que le CCAP, le CCAG, le CCTP, ...etc. n'a pas été annexée aux contrats examinés.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à ce que les pièces essentielles constitutives dans le contrat de marché soient annexées.

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé l'insuffisance ci-après :

- Garantie de bonne exécution non constitué avant l'établissement de l'ordre de service (art 137 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) pour le marché n0 3. En effet suivant l'article 18 du contrat la caution de bonne exécution devrait être fournie par le prestataire dans les 30 jours suivant l'approbation dudit contrat. LA mission a noté que la garantie est produite le 24/04/2019 alors que le contrat a été approuvé le 10/09/2018.

Recommandation

Il est recommandé à l'autorité contractante de veiller au respect des termes contractuels dans le cadre de la passation des marchés et conformément à la réglementation en vigueur.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R100 à R120

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé l'insuffisance ci-après :

- non-respect des conditions de réception du marché non conformes aux clauses contractuelles ou aux dispositions de l'article 162 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID pour le marché n^o 3. En effet suivant l'article 11 (page 6) du contrat, la réception du carburant interviendra à la demande du titulaire et qu'à l'issue des prestations des procès-verbaux seront établis le même jour. Cependant, la mission a noté l'absence de la demande réception du titulaire et en lieu et place du procès-verbal de réception, l'AC a plutôt établi l'attestation de service fait ;
- non application des pénalités de retard en cas de dépassement des délais contractuels fixés par le marché et non imputables à l'autorité contractante. (Art 146 & 163 du décret 2017_049) pour le marché n0 3. En effet l'ordre de service (OS) est du 24/10/2018 avec un délai d'exécution de 3 mois. Nous avons noté que les réceptions provisoires ont eu lieu les 23/04/2019 et 20/01/20120. Soit un dépassement du délai contractuel de plus 3 mois sans prélèvement des pénalités de retard.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller :

- au respect des termes contractuels dans le cadre de la passation des marchés à commande publique ;
- au respect des clauses contractuelles en ce qui concerne le délai et l'application des pénalités de retard conformément aux textes en vigueur en République du Burkina.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R121 à R125

Rien à signaler.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect des délais ci-après :

- Délai de traitement et de publication du DAC par la DG-CMEF et transmission de l'avis pour le marché 3;
- Délai pris par la DG-CMEF pour donner son avis sur les résultats de la CAM et publication des résultats à compter de la date de réception du dossier 3 ;
- Délai entre la signature du projet de contrat par le titulaire du marché et la notification du marché approuvé et de l'ordre de service par le gestionnaire de crédits
- Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu après l'expiration des délais de recours, 3 jours après la première publication des résultats si absence de recours.

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller à la transmission des documents par décharge de bordereau marquant la date certaine de transmission lors de la passation et l'exécution des marchés.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Fourniture	Acquisition de véhicules à deux (02) roues au profit du Ministère de l'Energie	8 852 500	Oui	Oui

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

Ils se résument comme suit :

Ils se résument comme suit :

Observation

La mission a relevé, au regard des documents mis à sa disposition que le montant total du marché a été payé par l'AC suivant l'avis de crédit n0 2018-43-20 du 30/05/2018, sans prélever la TVA aux fins de la reverser à l'administration publique. Aussi certains Directeurs de services n'ont pas signé les bordereaux d'affectation en ce qui concerne le motorcycle affecté à leur service

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller toujours au prélèvement de la TVA à la source aux fins de les reverser à l'administration public. Egalement l'AC devait instruire au responsable de la

comptabilité matière à faire signer les bordereaux d'affectation à tous les Directeurs et Chefs services les matériels mis à leur disposition.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

La mission n'a pas eu connaissance de marché ayant fait objet de plaintes sur la période sous revue.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiches d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Listes des marchés communiqués

N° d'ordre	Mode de passation	Objet	Montant en FCFA		Observations
1	DC-F	Acquisition de véhicule à deux (02) roues au profit du Ministère de l'Energie	8 852 500	AFICAN TRADING AGENCY	Contrat exécuté
2	DC-F	Entretien et la réparation des climatiseurs du Ministère de l'Energie	4 996 000	BAOWENDSOMD SERVICE	Contrat exécuté
3	DC-F	Entretien et la réparation de matériels informatiques au profit du Ministère de l'Energie	5 991 500	INTER SERVICE BF	Contrat exécuté
4	DC-F	Entretien et réparation de photocopieurs	5 985 000	I.S TECHNOLOGIE	Contrat exécuté
5	DP-X	Entretien de bâtiment	17 266 000	GENERALE DE CONSTRUCTION	Contrat exécuté
6	DC-F	Acquisition de consommables informatiques au profit du Ministère de l'Energie	9 680 000	EMERGENCE AFRIQUE WENDPOUIRE SARL	Contrat exécuté
7	DC-F	Acquisition de divers imprimés administratifs	2 266 780	IMPRIMERIE PAPETERIE KISWENDSIDA (IPK-SA)	Contrat exécuté
8	DP-X	Acquisition et installation de climatiseurs et de photocopieurs Lot 1 et lot 2	3 634 400	PRO-TECHNO (PRO-TECHNO SARL)	Contrat exécuté
9			16 990 230	PRO-TECHNO (PRO-TECHNO SARL)	
10	DC-F	Entretien et la maintenance des ascenseurs du ME	2 950 000	ENTREPRISE LE BERGER SARL	Contrat exécuté
11	AOOD	Acquisition et installation de 15000 lampadaires LED (3 189 124 640) LOT 1 LOT2 et LOT 3	1 071 166 240	NEWTECH ENERGY	Contrat exécuté
12			918 075 400	MARTIN PECHEUR SARL	
			1 199 883 000	COGEA INTERNATIONAL	
11	AOOD	Acquisition de matériel roulant à 04 roues au profit du ME	104 253 000	LIFE LOGISTICS WATAM KAIZER	Contrat exécuté
12	DC-F	Construction d'un local pour chauffeurs	8 989 535	FASO PRESTATION ET PRODUCTION	Contrat exécuté
13	CC	Recrutement d'un cabinet pour le suivi contrôle des travaux de construction d'un local pour chauffeurs	935 000	ZAMTAKO MOHAMADO	Contrat exécuté
14	AOOD	Acquisition et l'installation de matériel informatique au profit du Ministère de l'Energie	114 920 200	CONFI-DIS INTERNATIONAL (CONFI-DIS INTER)	Contrat exécuté
15	DP-X	Acquisition de mobiliers de bureau et de matériels au profit du Ministère de l'Energie LOT 1 ET LOT 2	20 520 200	KABRE LASSANE (EKL)	Contrat exécuté
16			8 909 000	EKL	
17	ED	Acquisition de carburant	96 448 000	TOTAL BURKINA SA (lot 02)	Contrat exécuté

N°	Mode de passation	Objet	Montant en FCFA		Observations
18				et lot 01) VIVO ENERGY BURKINA (lot03)	
19	DC-F	Acquisition de fourniture de bureau	9 347 200	SANOZ ZOSSIRA AWA (TELECOM ET TECHNOLOGIE)	Contrat exécuté
20	DC-F	Recrutement d'un prestataire pour le nettoyage des locaux du Ministère de l'Energie	5 776 800	EKA SERVICE	Contrat exécuté
21	DC-F	Acquisition de produits d'entretien au profit du Ministère de l'Energie.	3 290 350	ZANNE PEGDEWENDE ENTREPRISE	Contrat exécuté
22	DC-F	Recrutement d'un prestataire pour l'édition du journal « ENERGIE MAG » au profit du Ministère de l'Energie	8 000 000	AFRICALIGHT EGEZAF	Contrat exécuté
23	DC-F	Recrutement d'un prestataire pour le gardiennage des locaux administratifs du Ministère de l'Energie	9 799 966	INTERNATIONAL SECURITY	Contrat exécuté
24	DP-MI	Recrutement d'un cabinet pour le dimensionnement, la définition des spécifications techniques, l'élaboration du DAO relatif à la réalisation de centrales solaires PV avec stockage dans les CMA	60 412 200	CABINET D'ETUDE ET DE CONSEILS AUX ENT.S	Contrat exécuté
25	DP-MI	Recrutement d'un cabinet pour le dimensionnement, la définition des spécifications techniques, l'élaboration du DAO des projets d'électrification d'infrastructure sociocommunitaires dans les régions de BM et du CO	38 697 300	KOUROS INTERNATIONAL SERVICES	Contrat exécuté
26	DP-X	Entretien matériel roulant (par ordre de commande)	12 443 867	GARAGE DU PROGRES SARL	Contrat exécuté

NB : MP/Mode de passation ; TP/Type de prestations ; SF/ Sources de financement

Tableau démonstratif de la sélection des marchés

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection	Référence
ED	0	0	0,00%	45%
EDs	1	1	100,00%	5%
Recours	0	0	00,00%	25%
Convention	0	0	00,00%	25%
Autres	25	3	12,00%	-
TOTAL	26	4	15,38%	

Liste des marchés sélectionnés

N°	Objet du marché	MP	T P	SF	Titulaire	Montant TTC	Recours	DE
							(oui/non)	(oui/non)
1	Acquisition de véhicules à deux (02) roues au profit du Ministère de l'Énergie	DC	F	BN	African Trading Agency (ATA)	8 852 500	non	non
2	Entretien de bâtiments intérieur-extérieur et autres réparations au profit du Ministère de l'Énergie	DPx	F	BN	La Générale Des Constructions Et Services	17 266 000	non	non
3	Acquisition et installation de 4 186 lampadaires (luminaires) LED en remplacement des lampadaires (luminaires) à haute pression de sodium et de mercure dans les directions régionales du centre (PÔ, Dori, Kaya, Ziniaré) et du Kadiogo (Ouaga) de la SONABEL (Lot 3)	AOO	F&T	BN	COGEA International	1 199 883 000	non	non
4	Acquisition de carburant au profit du Ministère de l'Énergie (lot1)	EDS	F	BN	Total Burkina Sa	20 450 000	non	non

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

N°	Pièces attendues par marché	1	2	3	4	Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
Pièces d'ordre général								
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA					1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu					0	1	100%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales					0	0	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures					0	0	0%
5	Plan de passation des marchés, son état d'exécution ainsi que la liste complète des contrats exécutés au cours des gestions 2018 et 2019 par mode de passation et par type de prestation					1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre des gestions 2018 & 2019					0	1	100%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori					0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du PPM					0	1	100%
9	Acte d'approbation du PPM par l'ordonnateur du budget					1	1	0%
SOUS TOTAL =====>						3	7	57%
Pièces spécifiques à chaque marché								
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	1	1	0	3	4	25%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	1	N/A	1	1	0%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	1	N/A	1	1	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	1	1	1	N/A	3	3	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	N/A	1	1	N/A	2	2	0%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	N/A	1	1	N/A	2	2	0%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	N/A	0	0	N/A	0	2	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	N/A	0	0	N/A	0	2	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires ;	1	1	1	0	3	4	25%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	1	1	1	0	3	4	25%
20	PV d'ouverture des offres	1	1	1	N/A	3	3	0%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	1	1	N/A	2	2	0%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	N/A	1	0	N/A	1	2	50%

N°	Pièces attendues par marché	1	2	3	4	Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		A			A			
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA) arrete 2017-392	N/A	N/A	0	N/A	0	1	100%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse de la CAM	N/A	1	1	N/A	2	2	0%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	1	N/A	1	1	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu	N/A	N/A	1	N/A	1	1	0%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	1	N/A	1	1	0%
28	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	1	1	N/A	2	2	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
30	Preuve de publication des résultats de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante au courrier de demande des motifs de rejets	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	1	1	4	4	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	1	0	1	1	3	4	25%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	1	4	4	0%
40	Ordres de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	0	1	1	3	4	25%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	N/A	1	N/A	1	2	2	0%
42	Eventuels avenants au contrat	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

N°	Pièces attendues par marché	1	2	3	4	Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		A	A	A	A			
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	0	0	0	0	4	100%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	N/A	0	0	1	3	67%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/A	N/A	1	N/A	1	1	0%
46	Courrier déchargé de notification de la réception définitive à l'entrepreneur	0	0	0	0	0	4	100%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	0	1	0	N/A	1	0	0%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	1	4	4	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	1	1	1	4	4	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	N/A	N/A	0	N/A	0	1	100%
52	Caution de l'avance de démarrage	0	N/A	1	N/A	1	2	50%
53	Caution de bonne exécution	1	N/A	1	N/A	2	2	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
SOUS TOTAL =====>		13	17	24	7	61	84	27%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)								
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	1	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	1	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	1	N/A	1	1	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DR-CMEF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

N°	Pièces attendues par marché	1	2	3	4	Nbre de pièces obtenues (b)	Nbre de pièces attendues (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
SOUS TOTAL =====>		2	0	1	0	3	3	0%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures								
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	0	N/A	0	1	100%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	0	N/A	0	1	100%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	1				1	1	0%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	1				1	1	0%
SOUS TOTAL =====>		2	0	0	0	2	4	50%
TOTAL =====>		17	17	25	7	69	98	30%

Annexe 3 : Fiches d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	Certains Directeurs et Chefs service n'ont pas signé les bordereaux d'affectation en ce qui concerne le motorcycle affecté à leur service
R2	<i>Réalité physique</i>	Rien à signaler
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i> <i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i> <i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i> <i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	La mission a relevé, au regard des documents mis à sa disposition que le montant total du marché a été payé par l'AC suivant l'avis de crédit n° 2018-43-20 du 30/05/2018, sans prélever la TVA aux fins de la reverser à l'administration publique.
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable



Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées


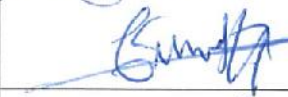


SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : MINISTERE DE L'ENERGIE

Date : 22/12/2020

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	ANIMAKA Douanigon	SYNEX-CMC	chef de mission	64494085/69652888 722997125848 animaka.douanigon@syne	
2	TIINA Narcisse	DAF/DE	chef de service	70552511 latrine77@gmail.com	
3	Belemvire Isiatia	DMP/ME	chef de service	78462322 ismahabelemvire@yahoo.fr	
4	SANOU B. Mohamed	DMP/ME	Agent	74623300/72056071 bsanou78@gmail.com	
5					
6					
7					